



Commune de CUZIEU

Téléphone : 04 79 81 70 03
Email : mairie.cuzieu01@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 11 juillet à 20h00, le conseil municipal de la commune de CUZIEU, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Laurence CROSNIER, Maire.

Présents : Mmes CROSNIER, MARCHAND, POZZO, ROESCH et SEGUIER. Mrs ALBERT, DEVENAT, GUSMEROLI, MICHEL et VINIACOURT

Absente excusée : Mme AMEEUW (pouvoir donné à Mme CROSNIER)

Secrétaire de séance : Mr MICHEL

Madame le Maire ouvre la séance en précisant que le compte rendu du dernier Conseil Municipal datant du 31 mai 2022 a été validé par l'ensemble des membres présents et signé électroniquement.

Monsieur MICHEL se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Travaux & matériel
2. Emplois communaux
3. Location du petit
4. Affaires scolaires & Périscolaires
5. Communauté de Communes Bugey Sud
6. Antenne relai Orange : Proposition d'achat de la parcelle par ATC France
7. Informations et questions diverses

Synthèse de la séance :

1. Travaux & matériel :

- Abri bus Donalèche : celui-ci a été démonté et enlevé afin que MGR puisse faire la dalle (rappel prix du devis validé = 1 080 € TTC) et que la Région vienne installer le nouvel abri avant la fin des vacances scolaires.
- Réfection voirie Impasse en meunière : Les travaux sont prévus la semaine 29, soit la semaine prochaine. La Mairie informera les habitants de la date exacte du début de chantier et une solution sera envisagée pour leur stationnement pendant la durée des travaux.
- Miroir routier intersection route de Véréupt / Route du Valromey : L'existant n'étant pas du tout efficace, celui-ci sera changé. Commande passée auprès du service voirie de la CCBS. Aucun coût pour la commune.

- Inventaire du matériel d'entretien communal effectué par Alexandre Devenat : cet inventaire permet également de faire un point sur l'état de fonctionnement des outils/équipement de l'agent communal afin d'identifier un besoin ou un renouvellement si nécessaire.

Le Kangoo est passé au contrôle technique.

- Achat de petit matériel pour la restauration scolaire (coût 840,75 €) et d'un lave-vaisselle d'occasion (coût 700 €). L'installation électrique du lave-vaisselle est effectuée gratuitement par Mr Pozzo (Madame le Maire le remercie chaleureusement au passage). Nécessité d'adoucir l'eau pour une plus grande durabilité de l'appareil. Choix entre un adoucisseur sur le branchement d'eau de l'appareil (coût 1 900 € TTC) ou un adoucisseur qui servira à toutes les installations de la Mairie (coût 3 500 € TTC), et notamment aux sanitaires (réduction des problèmes de chasses d'eau qui fuient). Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur le choix de l'équipement.

Décision du conseil : Choix de la pose d'un adoucisseur pour toutes les installations du bâtiment de la Mairie retenu à l'unanimité. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à valider le devis à l'entreprise Mika & L'Eau.

2. Emplois communaux :

- Recrutement d'un agent technique polyvalent pour remplacer Gilles Faure : suite à l'offre d'emploi publiée début juin, la commune a reçu 6 candidatures. Evan Girerd, 27 ans, est le seul candidat à être titulaire du permis C avec FIMO valide (conduite engins supérieurs à 3,5t). De plus, c'est un jeune qui a grandi au village et qui a de l'expérience en termes de conduite de tracteurs, d'élagage, d'espaces verts et de maçonnerie. Travaillant déjà en maçonnerie avec son père, il souhaite prendre ce poste de 20h00 et le compléter avec son poste actuel. Le déneigement lui sera confié. Proposition d'embauche au 1^{er} septembre en tant qu'« adjoint technique contractuel » (catégorie C) en CDD d'un an (renouvelable 6 ans avec possibilité d'être titularisé par la suite) avec une période d'essai de 1 mois.

Au niveau de la rémunération retenue : indice majoré 382 (rémunération brute de 12,21 €/h) + astreintes de déneigement semaines paires du 01/11 au 31/03 de chaque année.

Décision du conseil municipal : Acceptation à l'unanimité.

- Recrutement d'un agent d'animation pour le service de restauration scolaire : Afin de compléter le recrutement en apprentissage de Victoria Salomon pour le scolaire et le périscolaire, nécessité de recruter une personne pour venir en renfort à la cantine (8 heures par semaine). Madame Gisèle Morand s'étant portée volontaire, proposition d'un contrat CDD sur la période scolaire à partir du 1^{er} septembre. Même type de rémunération qu'Evan Girerd (indice majoré 382).

Décision du conseil municipal : Acceptation à l'unanimité.

Une modification du tableau des emplois de la commune sera effectuée en ce sens.

3. Location du petit appartement communal

- État des lieux & diagnostics : Monsieur Montabone a quitté le logement au 10 juillet. L'état des lieux de sortie a été effectué. Les diagnostics immobiliers obligatoires seront faits par ATP Expertises vendredi 15 juillet (performance énergétique/exposition au plomb/amiante/installations électriques).

- Entrée du nouveau locataire, Monsieur Viniacourt, au 1^{er} Août.

4. Affaires scolaires & Périscolaires

- Convention cantine scolaire avec St-Martin-de-Bavel : Lecture par Madame le Maire du projet de convention aux membres du conseil municipal et demande de validation. La convention est approuvée par l'ensemble des membres présents. Elle sera également à valider par le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bavel.

- Regroupement Pédagogique Intercommunal avec St-Martin-de-Bavel : Attente d'une réponse de l'Inspection Académique.

- Convention frais scolaires école privée Sainte-Anne Belley : Madame le Maire fait part des réponses obtenues suite à sa demande d'éclaircissements sur certains points de la convention (calcul des frais ? Contradiction entre obligation légale et instauration d'une convention ?) : le forfait est basé sur le coût de fonctionnement d'un élève dans le public. Cuzieu peut s'aligner sur le coût moyen d'un élève scolarisé à St-Martin-de-Bavel, soit 835 € au lieu des 955,74 € demandés pour les Maternelles. La mise en place d'une convention est pertinente car elle permet de fixer le forfait sur 3 ans (même si le coût réel augmente), elle constitue une trace écrite utile à la Trésorerie lors du paiement et elle est en phase avec le cadre légal de cette obligation.

Décision du conseil municipal suite à ces éléments : La convention sera modifiée avec un forfait communal équivalent à celui de St-Martin-de-Bavel pour les enfants scolarisés en Maternelle. Le forfait concernant les enfants scolarisés en élémentaire (614,94 €) est accepté. La convention et le paiement du forfait communal prennent effet à compter de l'année scolaire 2021/2022. Aucun paiement ne sera effectué sur les années antérieures (malgré la sollicitation de Sainte-Anne).

5. Communauté de Communes Bugey Sud :

- Approbation des tarifs de l'urbanisme : pour 2022, proposition de maintien des tarifs de 2021 (la commune paie au service instructeur de la CCBS 35 € pour CUa / 80 € pour un CUb / 150 € pour une Déclaration Préalable / 200 € pour un Permis de Construire / 240 € pour un permis d'Aménager / 160 € pour un permis de Démolir). Une mise à jour de la convention existante est nécessaire. Il faut l'actualiser du fait de la possibilité de saisine électronique (dématérialisation de l'instruction) mais cela ne remet pas en cause les dispositions actuelles.

Décision du conseil municipal : Approbation à l'unanimité.

- Transfert Eau & Assainissement : Une convention sera nécessaire entre la commune et la CCBS pour les heures de l'agent communal concernant le temps passé à l'entretien du lagunage. Celle-ci établit un temps prévisionnel d'intervention de 96h/an et un remboursement de 3 856,80 € annuel. Cette convention de mise à disposition de l'agent est prévue pour 2 ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024) et pourra, par la suite, être renouvelée chaque année par reconduction expresse.

Décision du conseil municipal : Approbation à l'unanimité.

6. Antenne relais Orange : Proposition d'achat de la parcelle par ATC France

Lors du dernier conseil municipal, Madame le Maire avait fait part de la proposition d'achat à 12 000 €. Actuellement, le bail locatif est de 1 000 €/an. Aucune décision n'avait été prise car des questionnements avaient émergé sur l'objectif de cet achat (craintes de ne plus avoir de contrôle sur le devenir de l'antenne) et sur le prix proposé. ATC a été recontacté pour obtenir plus de précisions et fixer le prix de vente à 20 000 €. Réponse d'ATC : « cet achat permettra de sécuriser l'utilisation du pylône et de pérenniser la bonne continuation des services avec les opérateurs mobiles existants ». Acceptation d'achat à 20 000 €. Par contre, les éléments de réponse n'excluent pas une augmentation de la taille du pylône de 5 mètres et le fait de la mise en service de la 5G à l'avenir (ces changements passeront obligatoirement par la Mairie). Madame le Maire demande à son conseil de se prononcer sur cette vente.

Décision du conseil municipal : 7 pour / 4 abstentions

7. Informations et questions diverses

- Présence d'Orange sous la plateforme vendredi 15 juillet de 10h00 à 18h00 concernant le raccordement de la fibre et les contrats pour particuliers.
- Mise en place du service « DéclaLoc » = Outil dématérialisé gratuit pour la déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôte en Mairie. Pour se faire, signature d'une convention. Mme le Maire demande l'autorisation au conseil de signer cette convention. Autorisation acceptée.
- Procédure au Tribunal Administratif concernant la vente d'une parcelle communale à Mme Lambert : Le 21 juin dernier, le Tribunal Administratif a rejeté la requête de Mme Lambert (annulation délibération du 23.09.2020 qui conditionne la vente à une servitude de passage). Le délai d'appel est de 2 mois.
- Compte-rendu de la réunion du 09 juin sur les dispositifs d'aide de la Région : Possibilité de déposer un dossier « Bonus ruralité » (destiné aux communes de - de 2000 habitants). Ce financement pourra être cumulé avec un autre (État/Département/Europe) dans la limite de 80 % du montant HT. Le financement de la Région se situe entre 7 000 € et 250 000 € HT. Le taux d'intervention maximum sur la totalité du projet est de 40 %. Une fiche de renseignements est à remplir pour mi-septembre sur laquelle il est possible de faire figurer 2 projets. Après échange entre membres du conseil, 2 projets sont retenus : rénovation thermique (changement des huisseries) de la salle d'activités, de la salle du conseil, du bureau du maire ainsi que des 2 logements communaux + installation de jeux d'enfants dans le jardin de la Mairie. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises/ fournisseurs.
- Demande de Monsieur Franck Vinson pour un emplacement taxi. Un dossier devra être constitué et pour une demande de validation au prochain conseil municipal.
- Courses cyclistes : Passage à Cuzieu du TVO le 13 juillet entre 14h00 et 14h30 et de l'Aindinoise le 15 juillet entre 09h30 et 10h00.
- Grande satisfaction exprimée par Mme le Maire concernant la balade gourmande et le marché artisanal qui ont eu lieu dimanche 10 juillet : Remerciements à toutes les personnes qui ont participé à cette journée (organisateur/bénévoles/marcheurs/visiteurs) et qui ont contribué à son succès et à sa convivialité.
- Remise des calculatrices/dictionnaires à 9 élèves de CM2 de l'école de St-Martin-de-Bavel le 04 juillet dernier.
- Fermeture du secrétariat de Mairie au public du mercredi 17 août jusqu'au mercredi 07 septembre.

Séance levée à 22H10.

Le présent procès-verbal est établi conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est approuvé lors de la séance du conseil municipal du 13/09/2022.

Madame le Maire,
Laurence CROSNIER

Le secrétaire de séance,
Valentin MICHEL